

du 4 mars au
4 avril 2021 inclus

**CONCERTATION
PREALABLE**



METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) porte à la connaissance du public qu'une **concertation préalable** est menée en vue de modifier le Plan Local d'Urbanisme sur son territoire en application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Afin de prendre connaissance des enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

> Le dossier de concertation est à la disposition du public du **jeudi 4 mars au dimanche 4 avril 2021 inclus**, au siège de la MEL dont l'adresse figure ci-dessous, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il est également consultable sur le site <https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationplu2-1>.

> Un registre destiné à recevoir les observations du public est joint au dossier de concertation au siège de la MEL ainsi que sur le site <https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationplu2-1>. Chacun peut s'exprimer jusqu'au **dimanche 4 avril 2021 inclus**.

> Toute personne intéressée peut également faire part de ses observations par écrit auprès de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à l'adresse suivante : 2 boulevard des Citées Unies - CS 70043 - 59040 LILLE Cedex - Direction accompagnement juridique en aménagement des territoires jusqu'au **dimanche 4 avril 2021 inclus**.

La synthèse des observations et propositions recueillies figurera dans un bilan de concertation. Au terme de la concertation, le Conseil métropolitain sera appelé à arrêter le projet de modification qui sera soumis à enquête publique.